65e Année. — N° 166

Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 Tourcoing, rue Carnot, 36

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgie, Nlle et Luxbrg. 12.00 22.00 40.00
France ... 18.00 34.00 66.00
Union Poste. 36.00 [illegible]

DOUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

65e Année. — N° 166

LUNDI 14 JUIN 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 36, rue Carnot, Tourcoing

LE GÉNÉRAL ALBANAIS ESSAD PACHA ASSASSINÉ A PARIS

UN ADVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION

M. Compère-Morel député socialiste du Gard, mais fils de paysans picards, est un sage.

Pour remplacer dans son parti — le « Parti » comme disent avec emphase ses collègues — les troupes en fuite, il fait, si l'on peut dire, « patte de velours » aux cultivateurs. Au prix d'une entorse à la doctrine, il les assure que l'avènement socialiste laissera intacte la petite propriété terrienne.

Il le dit même à la Chambre, ce qui fait grogner ses camarades.

Plus encore, M. Compère-Morel attaque à fond l'action directe, la grève générale et la « gymnastique révolutionnaire » dans les organes les plus officiels de l'orthodoxie marxiste. Et pour qu'on sache bien que ce qu'il condamne, c'est tout mouvement comme celui qui vient d'éclorre, le député du Gard déplorera que l'on veuille engager son parti « dans des aventures stériles et périlleuses au bout desquelles il ne peut y avoir que déception et destitution. »

Cela c'est clair. C'est pour la C. G. T.. Mais c'est aussi pour les socialistes du Nord qui ont marché à son appel.

Voilà au moins un parti qui peut se vanter de posséder l'unité de direction et d'avoir des chefs qui considèrent leurs troupes !

L'ordre de grève de la C. G. T. éclate. Le Nord boude. Pour le forcer à obéir, on fait venir de Paris ou d'ailleurs, des « renfoncés » qui ne réussissent qu'à se faire coffrer.

Et quant le mouvement a échoué, voyez-vous ce que font les meneurs du socialisme dans notre région, les excitateurs de la veille? Ils font dire par un député du Midi aux quelques travailleurs du Nord trompés quand même, que la méthode était mauvaise et ne pouvait les conduire qu'à la déception.

Ah! le joli sans gêne!... Il en est, parmi les dupes, qui avaient déjà eu chaud et qui s'étaient dit crûment : « Nous avons été « poires » !

Mais M. Compère-Morel est un sage. Un sage ou un malin. Certes, la claque que vient de recevoir la C. G. T. est formidable. Cependant malgré la déviation qu'elle a imprimée au syndicalisme, elle bénéficie d'un reste de faveur de la part de ceux qui rêvent encore (et ils ont tort) de la remettre dans la bonne voie. Mais le « Parti », le fameux « Parti » est en bien plus mauvaise posture.

Ses dirigeants ont rendu socialisme parfois synonyme de révolution. Et de la révolution — c'est le fait nouveau auquel il faut se résigner — personne en France ne veut pas si ce n'est quelques prédicateurs.

Alors, M. Compère-Morel, qui sait bien cela, donne à droite un vigoureux coup de barre, au risque de faire sombrer le bateau marxiste.

Il combat la Révolution et prône l'évolution. Il promet — ô sacrilège! — de respecter la propriété rurale.

Mais comment accorder le ton doucereux de ces manœuvres habiles avec le son brutal et les projets plus francs des camarades qui expriment la pure doctrine ?

M. Launat, par exemple, a présenté au Conseil économique de la C. G. T. un projet d'organisation agraire d'après lequel le sol français deviendrait la propriété de la Nation : le cultivateur n'en aurait plus que l'exploitation et l'usufruit.

Oui, mais allez donc, citoyen Launat, allez chanter cette chanson-là aux paysans français, M. Compère-Morel, qui les connaît, ne s'y risque pas. Il entonne donc un autre refrain mais il chante faux pour les oreilles socialistes.

Quand le disciple du vieux Guesde condamne nettement la transformation de la Société par la révolution et ménage la propriété terrienne, il parle en sage et en habile.

Mais — demandons-le aux socialistes du Nord — parle-t-il encore en socialiste ?

André Tavernier.

INFORMATIONS

LES TIRAILLEURS SENEGALAIS SONT PARTIS POUR L'ORIENT

Marseille, 13 juin. — Le général Monod, commandant la 15e région, a remis à calmer les esprits chez les troupes noires du Camp-Oddo, et un premier contingent de tirailleurs sénégalais a quitté Marseille, à destination de l'Orient, par le paquebot intercalé « Empereur-Alexandre-III ».

UN SUCCES POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE EN ARGENTINE

Des ingénieurs argentins ont essayé, en présence du ministre des Travaux publics, à la vitesse de 55 kilomètres à l'heure des bateaux glisseurs, de construction française, parcourant 700 kilomètres de la rivière Bermejo qui ne sont pas navigables, les autres n'ont été complets.

LES NOCES D'ARGENT DE LA REUNION DES ETUDIANTS A PARIS

Paris, 12 juin. — La Réunion des Etudiants, fondée en 1895, a fêté, aujourd'hui, ses noces d'argent. Le cardinal Amette, archevêque de Paris, a présidé la messe solennelle dite à cette occasion et que Mgr Grente, évêque du Mans, a célébrée.

LE PROTECTEUR DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

Rome, 13 juin. — Le Pape a nommé le cardinal Pignatelli di Belcastro, protecteur de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny.

GRAVE ACCIDENT D'AUTOMOBILE
Deux tués

Le Mans, 13 juin. — Au retour, la nuit, d'une course aux environs du Mans, M. Christian Tessonneau, petit-fils de l'ancien trésorier général de la Sarthe, a été tué, son automobile ayant embouti une charge de longs rapins en panne sur la route. Sur les cinq artistes de cafés-concerts qui l'accompagnaient, Mme Robinet a été tuée; Mme Marie Prayssonnié est dans un état désespéré; la mère de cette dernière, Mme Prayssonnié-Cabes, est dans un état très grave, et M. Jean Tarbès a dû être trépané.

Le général Essad Pacha assassiné à Paris

Le chef de la délégation albanaise est tué à coups de revolver par un de ses compatriotes, qui a été arrêté

Paris, 13 juin. — **Aujourd'hui, à 13 h. 20, le général Essad Pacha, ancien dictateur d'Albanie, chef de la délégation d'Albanie à Paris, sortait de l'Hôtel Continental, rue de Castiglione, où il était descendu, lorsque soudain se présenta devant lui un jeune homme qui lui tira deux coups de revolver dans la poitrine.**

Le général s'affaissa! On le ramena dans sa chambre, où il ne tarda pas à succomber.

L'assassin arrêté

L'auteur du crime, arrêté par l'agent Wagner, le garçon d'hôtel et le public, fut conduit au commissariat des Bons-Enfants. C'est un nommé Rustem Aveni, âgé de 25 ans, sujet albanais, étudiant en pédagogie, arrivé à Paris depuis le 31 mai et demeurant depuis le 5 juin 32, faubourg Montmartre. Il a déclaré ne pas avoir prémédité son crime, mais reconnaissant le dictateur albanais, se trouvant en sa présence, il a eu un geste spontané, provoqué par le souvenir des souffrances qu'Essad Pacha fit subir aux Albanais.

La préméditation

Aveni Rustem, l'assassin d'Essad Pacha, est né à Lali-Sciaka (Albanie), le 30 septembre 1895. Il venait de Rome quand il est arrivé à Paris. Depuis deux jours, il se rendait devant l'Hôtel Continental, sous prétexte de voir M. Georges, secrétaire d'Essad Pacha, pour lui demander des renseignements.

Interrogé par le commissaire de police, il a répété que lorsqu'il a vu sortir Essad, se rappelant les souffrances subies par ses compatriotes, il n'a pu retenir son mouvement et a tiré sur lui. Le revolver dont il s'est servi est une arme qui mesure 14 centimètres de long de la crosse à l'extrémité du canon, et dont le calibre est de 10 millimètres.

Le Parquet vient de se rendre à l'Hôtel Continental.

Les Fêtes de Jeanne d'Arc à Rouen

Une grandiose manifestation patriotique

Remise de l'étendard de Jeanne d'Arc. Une imposante cérémonie à Saint-Ouen. Un défilé. — Discours de M. Bignon, sous-secrétaire d'Etat

Rouen, 13 juin. — Les fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc, favorisées par un temps su-

M. BIGNON, député de la Seine-Inférieure et sous-secrétaire d'Etat

perbe, se sont déroulées, ce matin, avec un éclat exceptionnel. Ce fut une manifestation grandiose et touchante d'union sacrée sous la bannière de Jeanne d'Arc.

LA REMISE DE L'ETENDARD

A 8 h. 15, sur le parvis de l'église Saint-Ouen, a eu lieu la remise de l'étendard de Jeanne d'Arc par les délégués d'Orléans, entre les mains du maire de Rouen.

LA CEREMONIE RELIGIEUSE.

Puis la cérémonie religieuse a commencé, présidée par le cardinal Dubois. M. Bignon, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, était au premier rang, ayant à sa droite le général navalat Pereira, représentant le roi Georges. Quarante sénateurs et députés venus de tous les points de la France, le conseil municipal, le clergé, les généraux, les soldats enfoncés, communièrent dans le culte de Jeanne d'Arc.

La messe fut dite par l'abbé Wagner, originaire de Lorraine, et la bénédiction fut donnée par le cardinal Dubois, au milieu des drapeaux et des étendards apportés par les délégations de tous les pays.

Une délégation de jeunes filles alsaciennes-lorraines, en costume local d'émouvantes fleurs de lys, a défilé. Le drapeau du détachement anglais venu de l'armée du Rhin, était parmi les drapeaux français.

La chanoine Joun a prononcé une allocution éloquente, qui a porté l'émotion à son comble.

LE DÉFILÉ

Le défilé a commencé ensuite, précédé des drapeaux et des étendards de Jeanne d'Arc. Marchaient côte à côte : M. Paul Bignon, le cardinal Dubois, le général Pereira, le général commandant la place de Rouen. Venaient ensuite les sénateurs et députés, le Conseil municipal, la musique et le détachement de l'armée britannique, dont la présence souleva l'émotion de la foule, puis le détachement belge, également très applaudi, ainsi qu'un bataillon du 129e d'infanterie, dont le drapeau est décoré par la médaille, enfin des délégations d'écoles, de sociétés de combattants, de sociétés sportives, etc.

Une foule compacte, massée sur le parcours, a fait une ovation aux autorités.

Place du Vieux-Marché

Le cortège arriva sur la place du Vieux-Marché, où Jeanne d'Arc fut brûlée le 30 mai 1431. Devant la plaque commémorative du bûcher, les troupes alliées défilèrent aux sons des musiques.

LES DISCOURS

Puis des discours furent prononcés par le maire de Rouen, par M. Francis, député de la Moselle, par M. Xavier de Magallon, député de l'Hérault, par le général de Maud'huy.

M. BIGNON

M. Bignon a salué les autorités et les délégations. S'adressant aux représentants britanniques, il a déclaré :

Il est bon que les deux peuples fraternisent en cette même commémoration; s'ils eurent des torts communs envers la Pucelle, par le sang de leurs fils, ils ont généreusement réparé l'erreur ancienne. Il ne reste plus désormais, dans l'ensemble des deux peuples, que le souvenir d'une glorieuse fraternité d'armes et, élevé par les morts, le devoir de la solidarité dans l'avenir.

A la délégation belge, M. Bignon a dit :

Nous sommes reconnaissants à la chevaleresque et fidèle Belgique, qui soutint une fière et noble lutte pour le droit et la liberté.

Ensuite M. Bignon, au nom du gouvernement de la République, après avoir évoqué avec éloquence la mission de Jeanne d'Arc, déclara :

La France de 1914 qui, comme Jeanne, était destinée au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, au bout de plus de quatre ans de bataille qui furent bien rude ans, a vu enfin le jour de réconciliation et de délivrance. Elle a vaincu, et la justice n'a pas fait un vain appel aux armes et aux âmes. Auprès de nous sont revenus, résolus, ceux envers qui la Pucelle n'est jamais de haine, ceux-là mêmes qui assistaient à sa mort, ceux à qui elle demanda simplement, au nom du ciel, au nom de sa pitié de vierge et de française, au nom de ses victoires vaines, ducs, compagnons de guerre, à tous, de sauver leur pays. A l'heure du péril, ils sont revenus les Anglais, au nom de Jeanne d'Arc ils sont revenus et leurs soldats ont sauvé son pays.

Un de leurs officiers, poétiquement, M. Bignon, a eu cette pensée tout dernièrement, de faire monter la garde d'honneur par un Tommy et un Poilu à la place même du supplice.

Une palme fut déposée ensuite sur le bûcher et après l'exécution des hymnes nationaux français, belge et anglais, la foule se dispersa, très émue.

On remarqua que pendant que l'on jouait la « Marseillaise », les drapeaux français et anglais, face à face, s'inclinèrent en confondant leurs plis sur la terre même où mourut Jeanne d'Arc.

Les Crises ministérielles

EN ALLEMAGNE

LE CHANCELIER MULLER RENONCE A CONSTITUER LE CABINET

Le président Ebert fait appel à M. Heinze, un des principaux membres du parti conservateur modéré; mais on ne juge pas, à Berlin, cette combinaison viable.

Berlin, 13 juin. — La crise politique suit l'évolution prévue.

Le chancelier Muller a renoncé à former le cabinet à la suite de son échec auprès des indépendants.

Le président Ebert a fait appel à M. Heinze, une des principales personnalités du parti conservateur modéré. M. Heinze provoquerait en tout cas moins de résistance qu'une personnalité très appuyée du même parti, comme par exemple M. Stresemann.

EN ITALIE

LES NEGOCIATIONS DE M. GIOLITTI

Rome, 13 juin. — M. Giolitti a été reçu par le Roi, qu'il a renseigné sur le cours de la crise.

La solution de la crise ne semble pas devoir être aussi prompte qu'on le croyait hier. Les pourparlers que M. Giolitti a entamés avec M. Feca, leader des radicaux ; M. Orlando, président démissionnaire de la Chambre ; M. Meda, un des principaux chefs du parti catholique, n'ont pas encore donné de résultats précis. Plusieurs noms ont été prononcés pour le ministère des affaires étrangères.

EN AUTRICHE

Vienne, 13 juin. — Le président Seitz a fait connaître au Conseil d'Etat la démission du cabinet Renner.

Le président a jugé opportun de prendre l'avis des différents partis politiques.

M. Bauer, au nom des socialistes, a allégué que la coalition avait échoué par la faute des partis bourgeois. Ce sont donc ces derniers qui doivent être chargés de la formation du cabinet. Les socialistes, eux, s'en désintéressent.

M. Weiskirchner, au nom des chrétiens sociaux, propose au président de consulter les chefs de parti. M. Schoenbauer, du parti national allemand, approuve cette idée. Le président fait donc annoncer pour demain matin, une convocation des chefs de parti. Dans les milieux politiques, on considère la situation comme embrouillée.

QUI SERA PRÉSIDENT AUX ÉTATS-UNIS ?

M. HARDING, SENATEUR DE L'OHIO, DÉSIGNÉ A CHICAGO COMME CANDIDAT REPUBLICAIN

Chicago, 12 juin.

M. Harding, sénateur de l'Ohio, a été nommé candidat républicain à la présidence des Etats-Unis.

Les modalités de paiement des titres de créance des sinistrés

UN PROJET DE MODIFICATION DE M. LOUCHEUR

MM. Loucheur et Philippotteaux viennent de déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi modifiant les modalités de paiement instituées par la loi du 17 avril 1919, projet signé par tous les députés des Régions dévastées.

M. Loucheur rappelle que le Gouvernement propose que les nouvelles modalités de paiement soient obligatoires, alors que, dans le précédent projet, elles étaient laissées à l'option des sinistrés. C'est à cet engagement formel pris par le Parlement dans la loi du 17 avril 1919 que les représentants des Régions libérées ne peuvent pas laisser toucher. Ils présentent donc de nouvelles modalités entre lesquelles les sinistrés pourront choisir.

Le texte du projet

Article premier. — Les sinistrés ont la faculté d'option entre les modalités de paiement instituées par la loi du 17 avril 1919 et les dispositions prévues par la présente loi.

L'option sera exercée par déclaration expresse de l'indemnitaire, soit devant la Commission cantonale, soit lors de la demande de délivrance des titres.

ATTRIBUTAIRES DE DROIT DONT LA PERTE SUBIE EST INFERIEURE A 500.000 FRANCS.

Article 2. — Par dérogation aux règles fixées par la loi du 17 avril 1919, le paiement des titres de créance est effectué par la remise aux intéressés de bons du Trésor émis par coupures de 500 francs, ou de multiples de cette somme, et produisant d'un intérêt de 6 p. 100. Les acomptes ou fractions d'acomptes inférieurs à 500 francs étant payés en espèces.

Toutefois, le paiement du premier acompte prévu au paragraphe 1er de l'article 44 de la loi du 17 avril 1919 est intégralement effectué en espèces, sous déduction des avances précédemment obtenues par l'intéressé, à quelque titre que ce soit.

Art. 3. — Les bons du Trésor émis par application de l'article 1er sont remboursables deux ans après la date de leur émission, lorsqu'ils sont affectés au règlement des titres afférents à la perte subie, et trois ans après la date de leur émission lorsqu'ils sont affectés au règlement de tous autres titres.

Le paiement par bons est applicable à toutes les indemnités immobilières ou mobilières.

Art. 4. — Pour les indemnités immobilières, à la demande de l'intéressé, le ministère des Finances délivrera, en représentation des travaux ou achats immobiliers effectués dans les conditions prévues par la loi du 17 avril 1919 en matière de remploi immobilier, des réduites de reconstitution d'un montant égal à la valeur des travaux ou achats et imputables de plein droit sur indemnité de dommages.

Art. 6. — Elles porteront intérêt à 6 p. 100 à partir de leur date d'émission; elles sont remboursables dans un délai de deux ans et de trois ans, suivant la distinction de l'article 3.

Art. 7. — Les réduites de reconstitution peuvent être cédées par voie d'endossement.

ATTRIBUTAIRES DE DROIT DONT LA PERTE SUBIE EXCEDE 500.000 FRANCS.

Art. 10. — Les indemnitaires ayant droit à 500.000 francs de perte subie au moins, peuvent, sur leur demande, exercer, pour tout ou partie des indemnités qui leur sont dues, un paiement par annuités dont le montant ne peut être inférieur à 15 ni supérieur à 40 p. 100.

Le ministère des Finances statue sur avis du ministère des Régions libérées, après étude des moyens envisagés par les intéressés, pour la réalisation ultérieure de leur programme de reconstitution.

Art. 11. — La première annuité peut être réclamée six mois après la décision portant règlement définitif de l'indemnité. Elle est calculée en supposant un remboursement par parties égales, et en ajoutant, pour chaque annuité, les intérêts correspondants.

En ce qui concerne le point de départ des intérêts, ils seront calculés, pour ce qui est relatif à la perte subie, à partir du jour de la décision, et pour ce qui est relatif aux frais supplémentaires, à partir de chacune des justifications de remploi correspondantes. Le taux en sera de 6 p. 100. Toutefois, une date moyenne, pour le calcul des intérêts, pourra être établie, par accord entre l'Etat et le sinistré.

Art. 12. — Il sera remis aux titulaires du droit un titre nominatif, muni des coupons correspondant à la valeur des annuités, en capital et intérêts.

Le titre ainsi délivré est cessible dans les conditions prévues par le code civil. Sur la demande du sinistré, la remise de ce titre peut être remplacée par le dépôt, dans un établissement désigné par le ministre des Finances, de bons du Trésor au porteur.

Les bons du Trésor seront libellés payables le 31 décembre de chaque année correspondant à chacune des annuités envisagées.

Les bons du Trésor déposés par l'Etat le seront pour la totalité de l'indemnité, mais, dans ce cas, ils seront placés sous dossier de garantie, dans un établissement désigné par l'Etat, au nom du sinistré, mais ne pourront être remis libres, et par conséquent exigibles, qu'au fur et à mesure des justifications d'emploi, conformément aux conditions fixées par la loi du 17 avril 1919. A partir de ce moment, et au fur et à mesure des justifications, les bons du Trésor correspondant seront libérés du dépôt obligatoire dans l'établissement désigné par le ministre des Finances.

Art. 13. — Les indemnitaires ont la faculté d'appliquer à la garantie de leurs emprunts, soit les annuités qui leur sont consenties, soit même les bons déposés.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES APPLICABLES A TOUTES LES CATEGORIES DE SINISTRES.

Art. 15. — En vue de faciliter aux sinistrés les moyens de crédit indispensables à la prompte réparation des dommages de guerre, le ministre des Régions libérées délivrera aux ayants-droit des certificats d'ouverture de crédits provisoires.

Art. 16. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux titulaires de certificats d'ouverture de crédits, et jusqu'à concurrence de leur montant, tant que l'indemnité n'est pas définitivement fixée.

DERNIÈRE HEURE

BRUIT d'une contre-révolution en Russie

Tokio, 10 juin. — Le journal japonais « Asahi Shimbun » apprend de Vladivostock qu'on a reçu dans cette ville, un radiotélégramme de Moscou annonçant qu'une contre-révolution a éclaté en Russie.

Trotsky aurait été tué, Lénine serait en fuite.

Un nouveau gouvernement aurait été établi sous les ordres du général Broussiloff.

INFORMATION NON CONFIRMEE

Paris, 13 juin. — Dans les milieux officiels, on déclare n'avoir aucune information au sujet de la nouvelle d'une contre-révolution qui aurait éclaté en Russie.

RADIOS RUSSES INDECHIFFRABLES

D'autre part, il résulte d'une enquête à laquelle s'est livrée l'« Agence Havas », dans les cercles officiels, que, depuis le 11 juin, les postes français de télégraphie sans fil n'ont reçu, de Moscou, que des radiotélégrammes incompréhensibles. Dimanche soir encore, ils ont reçu des messages en russe, mais absolument indéchiffrables.

L'ASSASSINAT D'ESSAD PACHA

L'ENQUETE

Paris, 13 juin. — M. Jouhlin, commissaire de police, a procédé à une première enquête à l'Hôtel Continental. Essad Pacha qui, depuis trois ans, avait ses bureaux à l'hôtel, avait un appartement particulier en ville. Il ne venait à l'Hôtel que pour les besoins de ses fonctions.

L'assassin, qui a reçu des coups très violents de la foule, est toujours maintenu au commissariat des Bons-Enfants.

A 15 heures, M. Bonnet, juge d'instruction ; M. Dibière, substitut ; M. Paul, médecin-légiste, sont arrivés à l'Hôtel Continental. Après avoir interrogé le personnel et les témoins de l'attentat, ils se sont rendus dans la chambre 179, où repose la victime.

CE QUE DIT LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ALBANAIS

Paris, 13 juin. — Un collaborateur de l'« Agence Havas » a pu s'entretenir avec M. Paul Perez, ministre des Affaires étrangères albanais, qui lui a exprimé la douloureuse émotion de tous les membres de la délégation albanaise. « Essad Pacha, a-t-il dit, n'avait pas d'ennemis et il n'est pas l'homme que l'on a dit. Il n'a commis nul attentat, nulle violence contre les Albanais; il est la victime d'un énergumène. Essad Pacha étant âgé de 56 ans ; depuis quelques mois, il habitait Villa Saïd, au Bois de Boulogne. »

M. Poincaré préside l'assemblée constitutive de la « Société des Amis de l'Université de Strasbourg »

Strasbourg, 13 juin. — Dimanche a eu lieu, sous la présidence de M. Poincaré, au Foyer des Œuvres financières, l'assemblée constitutive de la « Société des Amis de l'Université de Strasbourg ». Dans l'assemblée, on remarquait M. Alapetite, commissaire général; M. Tirard, haut commissaire des pays rhénans; M. Hault, président du gouvernement de la Sarre; le général Humbert, gouverneur de Strasbourg.

M. Poincaré a pris la parole pour exposer dans un discours très applaudi, la tâche que se propose la société.

Après le discours de l'ancien président de la République, M. Charety, recteur de l'Académie, a fait à son tour appel au gouvernement et à ceux qui disposent des moyens nécessaires pour soutenir l'Université de Strasbourg. Après un discours de M. Alapetite, la réunion s'est terminée par un grand banquet donné à midi au commissariat général.

Les Polonais auraient évacué Kiew

Londres, 13 juin. — L'« Observer » croit savoir que les Polonais ont évacué Kiew, vendredi dernier.

LES CRISES MINISTERIELLES

EN ALLEMAGNE

Le député Heinze renonce aussi à former le Cabinet

Berlin, 13 juin. — Au cours d'un entretien qu'il avait eu, dimanche matin, avec le président de l'Empire, le député Heinze, chef du parti populiste allemand, avait accepté la mission de constituer le Cabinet. Le chancelier Muller et le député Leyer ayant fait savoir officiellement dimanche soir, au député Heinze que le parti socialiste majoritaire se refusait à participer à une coalition dans laquelle entrerait le parti populiste allemand, celui-ci a alors fait connaître au président d'Empire qu'il renonçait à former le Cabinet.

EN ITALIE

Les démarches de M. Giolitti

Rome, 13 juin. — Selon le « Tribuna », la conférence de M. Giolitti avec le roi a duré une heure. M. Giolitti a fait ensuite une visite à M. Tittoni. Il est rentré ensuite à son domicile, où il a reçu le secrétaire du groupe populiste, chargé de conférer officiellement avec lui sur le programme du cabinet.

La « Tribuna » assure que M. Giolitti, en reprenant le pouvoir, a l'intention de s'assurer la collaboration de M. Sonnino, qui a dirigé les affaires étrangères italiennes pendant 4 ans.

L'attitude du groupe radical

Rome, 13 juin. — Le groupe radical donnera son appui à un cabinet qui, à l'intérieur, s'efforcera de renforcer l'autorité politique sociale et financière de l'Italie, et à l'extérieur, mettra pleine valeur à la victoire et aux sacrifices de la Patrie, en réalisant les buts internationaux de la guerre, tout en travaillant à une œuvre d'apaisement international.

M. LE TROCQUER préside un déjeuner de cheminots

Paris, 13 juin. — La classe moyenne des cheminots a offert dimanche un déjeuner présidé par M. Le Trocquer qui, prenant la parole, a félicité l'Union de son attitude énergique au cours de la dernière grève.

M. Le Trocquer a annoncé ensuite aux cheminots sa décision d'attribuer aux membres du personnel et des cadres deux des quatre places vacantes dans le Comité technique des chemins de fer. De plus, a-t-il ajouté, j'ai signé, samedi, la nomination au Comité consultatif des chemins de fer de votre président, M. Imbert.

Les incidents des troupes sénégalaises à Marseille

Une enquête

Marseille, 13 juin. — L'enquête prescrite par le ministre de la Guerre sur les incidents auxquels a donné lieu le départ de la brigade sénégalaise, a commencé cet après-midi. Elle est dirigée par M. Dingne à qui a été adjoint le général Mangin. L'un et l'autre ont longuement visité le camp où sont installées les troupes noires, mais leurs investigations ne sont pas terminées et leur séjour se prolongera au moins pendant la journée de lundi.

LES NOCES D'ARGENT DE LA REUNION DES ETUDIANTS A PARIS

Paris, 13 juin. — Les cérémonies organisées pour fêter les noces d'argent de la réunion des étudiants, se sont poursuivies, dimanche après-midi, et dans la soirée. A 11 h. 30, des vêpres solennelles ont été célébrées, à l'issue desquelles a eu lieu la consécration au Sacré-Cœur.

Le soir, à 20 h. 30, Mgr Baudrillard, de l'Académie Française, a présidé l'assemblée générale de la réunion.

La cérémonie de béatification à Rome des Sœurs de la Charité et des Ursulines de Valenciennes

Rome, 13 juin. — Dimanche ont eu lieu les cérémonies de la béatification de Madeleine Fontaine et de ses compagnes, les Filles de Charité, de Clotilde Angèle de Saint-François Borgia et de ses dix compagnes des Ursulines de Valenciennes.

Les cérémonies se sont déroulées dans un ordre parfait, devant une assistance très nombreuse. La présentation des reliques au Pape n'a pas eu lieu car les corps des bienheureuses ont été inhumés, mêlés aux autres corps.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait l'Archevêque de Cambrai, l'Evêque d'Arras, et une nombreuse délégation des Filles de la Charité et des Sœurs Ursulines.

Une manifestation antiallemande à Anvers

Anvers, 13 juin. — Une grande manifestation comprenant 30.000 personnes a eu lieu pour protester contre le retour des Allemands. Une protestation a été envoyée au Roi exposant les griefs des manifestants et demandant aux pouvoirs publics de prendre des mesures pour empêcher une nouvelle invasion.

Lorsque le cortège a défilé devant le Cercle français, toutes les musiques ont joué la « Marseillaise » et les manifestants ont ovationné les membres du Cercle.

Dernières Nouvelles Sportives

CYCLISME

LE GRAND-PRIX DE LILLE. — Dimanche s'est disputée l'épreuve annuelle organisée par le Cyclo-Club de Saint-Maurice, qui a obtenu comme avant la guerre, un vif succès. Le parcours était de 150 kilomètres. Le départ a été donné à 11 h. 11, à 50 coureurs.

Jusqu'à Condé, la course fut menée par Place, Cardot, Hermain et Dupont-Trieux, qui fit une course merveilleuse, et parvint à se classer malgré plusieurs crevaisons et chutes. Voici le classement à l'arrivée : 1er Godin, de Mouscron, en 4 h. 32'; 2e Dupont-Trieux, d'Amiens, à un quart de roue; 3e Hauwel, à 20 m.; 4. Janssens, de Roubaix; 5e René Place, de Lille; 6e Lebeng, de Saint-Amand; 7e Alvert, d'Hérinnes (Belgique) ; 8e Cardot, de Lille; 9e Hermain, de la Madeleine; 10e Ed. Denis, d'Armentières.

LA DOUBLE CYCLISTE PARIS-BRUXELLES. — Victoire d'Henri Pélissier. — Paris, 13 juin. — Le départ a été donné à Villeparisis à 8 h. 30, à 37 coureurs.

A Beaumont, à 7 h. 7 m., 27 coureurs ont été contrôlés, dont les deux Pélissier, Thys, Barthélémy, Rossini, Lambot, Honegnem, Mottiat, Scieur, Vandaele, Marcelin, Jaffret, Christophe.

A Rouen, à 8 h. 35, les 27 mêmes coureurs se présentent ensemble au contrôle.

L'arrivée à Bruxelles. — 1er Henri Pélissier, à 6 h. 35; 2e Mottiat, distancé de la place de premier; 3e Vermeulen, à 6 h. 39; 4e Thys, à 6 h. 41; 5e Vandaele, à 6 h. 42; 6e Godart, à 1 longueur; 7e Marcelin, à 3 longueurs; 8e Lambot, à 6 h. 43; 9e Christophe, à 6 h. 48; 10e Honegnem, à 6 h. 56; 11e Scieur, à 1 longueur; 12e Barthélémy, à 6 h. 57.

A l'arrivée, Pélissier mentit à l'emballage, mais il a été retenu et poussé en arrière par Mottiat, derrière qui il est arrivé très loin. Mottiat a été distancé pour avoir gêné son concurrent.

COURSES A PIED

LA REUNION DU RACING-CLUB LILLOIS. — Le Racing Club Lillois avait organisé dimanche, 4 épreuves classiques qui, toutes, ont obtenu le plus vif succès. En voici les résultats :

100 mètres. — 1er Dacquoy, du Cercle des Sports de France, en 11'' 1/5; 2e Demulin, du Racing-Club Lillois; 3e Calbert, d'Halluin.

200 mètres. — 1er Dacquoy, du C.S.F.; 2e Leclerc père, du C.S.F.; 3e Dasiman, du R.C.L.; 4e Demulin, du R.C.L.; 5e Planckaert, du C.S. de Tourcoing.

1.500 mètres. — 1er Leclerc père, du C.S.F.; 2e Lefebvre, du C.S.F.; 3e Planckaert, du C.S.T.; 4e Dalestreite, d'Armentières; 5e Prieu, du R.C.L.; 6e Florimond Vermeulen, du C.S.T.

20 kilomètres. — 1er Jean Vermeulen, en 1 h. 10'; 2e Choeyr, du R.C.L.; 3e Dedeuse, du C.S.T.; 4e Coulignon, du C.S.T.; 5e Lefebvre, du C.S.F.; 6e Stephers, du C.S.T.; 7e Lacire père, du C.S.F.; 8e Demulin, du C.S.F.; 9e Prieu, du R.C.L.; 10e Dessenis, de Mouscron.

HIPPISME

LE CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE. — Le premier journée. — La Société Hippique de Lille avait organisé dimanche sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle, un concours hippique, qu'une pluie malencontreuse est venue contrarier dans sa seconde partie.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait les généraux Lacapelle, commandant la 1re région, Grégoire et Tapissier, commandant la division et la subdivision; MM. Nandin, préfet du Nord; Lerroy, secrétaire général de la Représentation, etc., etc.

Dans la tribune du jury, on remarquait MM. Edouard Rasses, président, et Pollet-Teyssack, vice-président du Club Hippique de Roubaix, M. Roparzick, chronométreur du Club Hippique de Roubaix, remplissait ses fonctions.

Voici le résultat des épreuves :

Prix d'Essai (gentlemen), 17 concurrents. — 1er Rajah, à M. Maurice Dessaintjens, monté par le propriétaire; 2e Game Chick, à M. Jean Valentijnens (le propriétaire); 3e Saucy Girl, à M. Jacques Delesalle (le propriétaire); 4e Chiquabum, à M. Max Delesalle (le propriétaire); 5e John, à M. Désiré Gautier (M. André Cabour); 6e Achantis, à M. D'Hanens (le propriétaire); 7e Jean, à M. Marcel Gapin (le propriétaire); 8e Darling, à M. Marcel Renssens (le propriétaire).

Prix Vauban (parcours de chasse-officiers), 20 concurrents. — 1er Pringent, au capitaine d'Avenas, du 5e chasseurs, 1' 45''; 2e Kobo, à M. de Poulpiquet, lieutenant au 16e chasseurs, 1' 46''; 3e La Victoire, à M. Carbon, lieutenant au 4e chasseurs, 1' 60''.

Prix des Hôtels (gentlemen), 24 concurrents. — 1er Peut, à M. Maurice Dessaintjens, 1' 39'', sans faute (propriétaire); 2e Rajah, à M. Maurice Dessaintjens, 12 pénalités; 3e Jovent, à M. Coco, 16 pénalités; 4e Achantis, à M. D'Hanens, 21 pénalités; 5e Jobin, à M. Daniel Gautier; 6e Soldat, à M. Georges Denis.

FOOTBALL-ASSOCIATION

UNION SPORTIVE DUNKERQUE-MALO BAT RACING-CLUB D'ARRAS PAR 4 BUTS A 1. — Au cours de la première mi-temps, les Dunkerquois sont très actifs pour prendre l'avance sur leurs adversaires. L'arrière d'Arras, Flamyet, tombe du bras dans les 16 mètres et un penalty est accordé, qui échoue sur le gardien Tessale, Dunkerque domine et s'affirme légèrement supérieur.

Après une série de passes parties de l'aile gauche, Dunkerque, Matharel ouvre le score et marque un but pour son club. Les Arrageois réagissent, mais ne parviennent pas à prendre le meilleur. Sur une contre, Matharel ouvre, Tessale dégagée et Dion reprend et marque un 2e but pour Dunkerque. La pause est atteinte sur ce score.

A la reprise, Arras domine à son tour et se montre très entreprenant, mais Dunkerque joue la défense et ne se laisse pas surprendre. Les Arrageois, cependant, gagnent l'honneur 10 minutes avant la fin à la suite d'un coup franc pour charge, repris fort à propos par Martin.

La fin est sifflée sur ce résultat, alors qu'Arras était devenu en quelque sorte oublié.